

Compte rendu de séance

Séance du 14 Avril 2017

L' an 2017 et le 14 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de CHEREAU Jean-Pierre Maire

Présents : M. CHEREAU Jean-Pierre, Mme TROTIN Monique, M. GODREAU Bruno, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme BINARD Lydie, M. DAUDIN Francis, Mme LEROY Edith, M. DESSERT Jean-Claude, Mme BARRIER Valérie, M. COCHONNEAU Claude, Mme JOUIN Nicole, M. GENDRON Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : M. HARDY Yannick à M. DAUDIN Francis
Excusé(s) : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 07/04/2017

Date d'affichage : 07/04/2017

A été nommé(e) secrétaire : M. GODREAU Bruno

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Subventions 2017 - 2017/051
- Taxes directes locales année 2017 - Vote des taux - 2017/052
- Organisations des poursuites à l'encontre de redevables des produits locaux - convention avec le comptable public - 2017/053
- Location salle d'animation-camping sise sur la base de loisirs et salle Le Corbusier sise Chemin de la Demée - Tarif vaisselle cassée - 2017/054
- Pays Vallée du Loir - Conseil en énergie partagée - Adhésion - 2017/055
- Les Amis du Barrage de Coemont - Vouvray sur Loir - Adhésion 2017 - 2017/056
- Association profession Sports et Loisirs - Adhésion 2017 - 2017/057
- Bail commercial location kiosque base de loisirs - Révision du loyer - 2017/058
- Sécurité et surveillance base de loisirs- Saison 2017 - 2017/059
- Location minigolf / pédalos - saison 2017 - 2017/060
- Activités équestres - Location bien immobilier Les Varennes - Etrier sarthois - Saison 2017 - 2017/061
- SARL ATTITUDARBRE 72K75 - Activités de grimper dans les arbres sur la base de loisirs - 2017/062
- Caisse d'Allocations Familiales - Aides spécifiques rythmes éducatifs – Convention - 2017/063
- Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, sis - 37 route du Val de Loir - 2017/064
- Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, sis "La Gouache" - 2017/065
- Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, sis 3 chemin du Bois Blandin - 2017/066

- Personnel Communal - Poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe - 2017/067
- Conseil départemental de la Sarthe - Fermeture du centre d'exploitation de la Chartre sur le Loir - 2017/068
- Association des Maires ruraux de la France - 3 Motions: CNI, Aménagement du territoire, Justice territoriale - 2017/069

Subventions 2017

réf : 2017/051

Vu le Code de Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1,

Sur proposition de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après examen et après en avoir délibéré, décide d'allouer les subventions suivantes aux différentes associations, coopérative scolaire au titre de l'exercice 2017 :

- Club de Voile (Participation aux stages scolaires-conformément convention du 29/05/2004)	3 100 ,00€
- Gymnastique volontaire Marçonnaise	150,00€
- Amicale des chasseurs de Marçon	100,00€
- Association pour la création artistique des enfants	400,00€
- ARTS TOTEM	500,00€
- Génération Mouvement Marçon	150,00€
- Harmonie Marçon	900,00€
- Ani'Marçon	1 300,00€
- Amicale des Sapeurs Pompiers	926,00 €
- Racing Marçon 72 (achat traceuse de ligne)	368,00€
- Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisible (0.31 € par habitant - 1 045 x 0.31)	323,95€
- Coopérative scolaire	130,00€
- Les Ecoliers de la Dême (projet écoles+spectacle de Noël 800€)	950,00€
- Familles rurales	150,00€
- Marçon Hier et Aujourd'hui	700,00€
- Jeunes Sapeurs Pompiers	90,00€
- Collège Pierre de Ronsard (voyage scolaire en Allemagne pour 2 élèves du 10 au 18 mai 2017)	90,00€
- Unacita canton la Chartre sur le Loir	80,00€
- la Clef aux Champs	100,00€

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Taxes directes locales année 2017 - Vote des taux

réf : 2017/052

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants L.2332-3 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2016/111 en date du 23 septembre 2016 donnant son accord de principe au dispositif de neutralisation fiscale pour les contribuables via la modulation de l'attribution de compensation et du taux "contribuable" communal conformément à l'étude Stratorial Finances pour le compte des trois anciennes Communautés de Communes,

Vu la fusion des EPCI (Loir et Bercé/Lucé/ Val de Loir) formant la nouvelle communauté de commune Loir-Lucé-Bercé, au 1er janvier 2017,

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases d'imposition prévisionnelles 2017 des trois taxes directes locales et les allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2017 ;

Vu la simulation des taux d'impôts directs locaux du Trésorier en date du 13 avril 2017,

Considérant la fusion des EPCI et l'accord de principe du dispositif de neutralisation fiscale pour les ménages via la modulation de l'attribution de compensation,

Considérant que le produit attendu des taxes directes locales est de 315 773€ après déduction des allocations compensatrices ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de maintenir les taux d'impositions des trois taxes directes locales pour l'année 2017 comme suit :
 - Taxe d'Habitation 15,26%
 - Taxe Foncière Bâti 21,50%
 - Taxe Foncière Non Bâti 32,35%

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Organisations des poursuites à l'encontre de redevables des produits locaux - convention avec le comptable public
réf : 2017/053**

M. Le Maire soumet aux Conseillers Municipaux le projet de convention de poursuites à l'encontre de redevables de produits locaux proposé par Mme la Comptable Public de Montval-sur-Loir.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la convention de poursuites à l'encontre de redevables de produits locaux à conclure avec la Comptable Public de Montval-sur-Loir,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Location salle d'animation-camping sise sur la base de loisirs et salle Le Corbusier sise Chemin de la Demée - Tarif vaisselle cassée
réf : 2017/054**

Sur Proposition de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le tarif pour le remplacement de la vaisselle cassée lors des locations de la salle d'animation au camping sise sur la base de loisirs et de la salle Le Corbusier sise le Chemin de la Demée comme suit :

Assiette Sèvre plate Daimètre 245	5,00€ l'unité
Assiette Sèvre creuse Diamètre 215	5,00€ l'unité
Assiette Sèvre plate Daimètre 205	4,50€ l'unité
Légumier	8,40€ l'unité
Corbeilles à pain	4,30€ l'unité
Tasse à café + soucoupe	3,70€ l'unité
Pichet à eau	9,30€ l'unité
Plateau	12,30€ l'unité
Couteau	0,80€ l'unité
Fourchette	0,40€ l'unité
Cuillère à café	0,20€ l'unité
Cuillère à soupe	0,40€ l'unité
Verre Normandie Porto 11 cl	1,40€ l'unité
Verre Normandie Vin 16,6 cl	1,20€ l'unité
Verre Normandie Flûte 14,5 cl	1,50€ l'unité

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Pays Vallée du Loir - Conseil en énergie partagée - Adhésion
réf : 2017/055**

M. Le Maire présente le service "mise en place d'un conseil en énergie partagée" créé par le Pays Vallée du Loir à l'échelle du Pays Vallée du Loir, destiné aux collectivités locales (communes et EPCI) du territoire et propose l'adhésion à ce service. Le coût estimatif de l'adhésion est compris entre 0,15€ et 0,20€ par habitant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas adhérer au service "Conseil en énergie partagée".

Aucun (pour : 0 contre : 14 abstentions : 0)

Les Amis du Barrage de Coemont - Vouvray sur Loir - Adhésion 2017
réf : 2017/056

Sur proposition de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à l'association "Les Amis du Barrage de Coemont" pour l'année 2017. Le montant de l'adhésion s'élève à 50 €.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Association profession Sports et Loisirs - Adhésion 2017
réf : 2017/057

Sur proposition de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à l'association Profession Sports et Loisirs pour l'année 2017. Le montant de l'adhésion s'élève à 50 €

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Bail commercial location kiosque base de loisirs - Révision du loyer
réf : 2017/058

Vu les dispositions du bail commercial conclu le 20 juillet 2016 entre la Commune et Mme Sandrine DAMIEN, pour la location du kiosque sis sur la base de loisirs du lac des Varennes,

Vu l'évolution des indices des loyers commerciaux des 4èmes trimestres des années 2015 et 2016

Sur proposition de M. Le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à compter du 22 mars 2017 :

- de fixer le loyer annuel du kiosque à 4 516,74 € H.T. auquel s'ajoute la T.V.A. au taux en vigueur, loyer révisable chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux ;

- de fixer le loyer annuel de la licence IV à 538,48€ H.T., auquel s'ajoute la T.V.A. au taux en vigueur.

Le loyer annuel total kiosque et licence IV sera de 5 055,22€H.T. auquel s'ajoute la TVA au taux en vigueur et payable selon l'échéancier suivant :

- . le 30 juin
- . le 31 août
- . le 31 octobre

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Sécurité et surveillance base de loisirs- Saison 2017
réf : 2017/059

Vu le coût estimatif de la mission de sécurité et de surveillance de la base de loisirs pendant la saison 2017,

Sur proposition de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'assurer la sécurité et la surveillance de la base de loisirs pendant la saison 2017 par une société de gardiennage. Cette mission sera assurée tous les jours.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Location minigolf / pédalos - saison 2017
réf : 2017/060

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mmelsabelle BRANJONNEAU n'a pas souhaiter renouveler la convention du 19 mai 2015 pour les activités pédalos et mini-golf sur la base de loisirs.

M. Dany BRANJONNEAU a présenté sa candidature pour la reprise de l'activité pédalos mini-golf pour la saison 2017.

Sur proposition de M. le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- de conclure une convention saisonnière de mise à disposition d'un bien immobilier et de biens mobiliers destinés aux activités mini-golf et pédalos sur la base de loisirs avec M. DanyBRANJONNEAU, domicilié à Marçon,pour la période du 1^{er}mai 2017 au 31 octobre 2017,

- de fixer le loyer total à 1 889,88 €, payable sebn l'échéancier suivant :

472,47 € le 31/07/2017

472,47 € le 31/08/2017

472,47 € le 30/09/2017

472,47 € le 31/10/2017

- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Activités équestres - Location bien immobilier Les Varennes - Etrier sarthois - Saison 2017
réf : 2017/061

Vu la proposition de l'Etrier Sarthois de pratiquer une activité équestre à la base de loisirs pendant la saison 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de louer du 1er juillet 2017 au 31 août 2017 à l'Etrier Sarthois, dont le siège social est à Le Mans (Sarthe) route de Tours, rond point d'Antarès, le bien immobilier suivant sis au lieu-dit « Les Varennes » appartenant à la Commune :

- local équestre comprenant un logement et des écuries cadastré YH n° 100

- une parcelle cadastrée YH n° 100 pour partie pour une superficie de 99 a 20 ca

- une parcelle cadastrée YH n° 2 d'une superficie de 1 ha 01 a 60 ca

- une parcelle cadastrée YH n° 11 d'une superficie de 1 ha 39 a 60 ca

- de fixer le loyer à 200€ pour la saison 2017payable à terme échu

- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

SARL ATTITUDARBRE 72K75 - Activités de grimper dans les arbres sur la base de loisirs
réf : 2017/062

Vu la délibération n° 2016/006 du 22 janvier 2016 autorisant la SARL ATTITUDARBRE 72k75, représentée par Mme Katie TROTTIER, Gérante, à organiser des activités de grimper dans les arbres de la base de loisirs du Lac des Varennes pour la période du 1^{er}février 2016 au 31 décembre 2016, à titre gracieux ;

Vu la demande en date du 21 mars 2017de Mme TROTTIER, Gérante de la SARL ATTITUDARBRE 72k75, de renouveler la convention ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser, à titre gracieux, la SARL ATTITUDARBRE 72k75 dont le siège social est à La Chartre-sur-le-Loir « La Gasnerie », à organiser des activités de grimper dans les arbres de la base de loisirs, pendant les week-ends ;

- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante qui prendra effet du 29 avril 2017 jusqu'au 31 décembre 2017

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Caisse d'Allocations Familiales - Aides spécifiques rythmes éducatifs – Convention
réf : 2017/063**

M. Le Maire soumet aux Conseillers Municipaux une convention de la Caisse d'Allocations Familiales d'objectifs et de financement de la prestation service unique définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de :

- l'Aide Spécifique rythmes éducatifs (Asre)",
- la prestation de service "accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) pour l'accueil périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- d'approuver la convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Unique -APS- de la CAF

- d'autoriser le Maire à signer la présente convention pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018 et toute autre document afférent à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, sis - 37 route du Val de Loir

réf : 2017/064

M. Le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner le bien suivant appartenant à Monsieur AVENEL André et soumis au Droit de Préemption Urbain :

- parcelle AB 22 sise Route du Val de Loir d'une superficie de 00 ha 02 a 02 ca

Vu le résultat du vote 14 contre l'exercice du Droit de Préemption Urbain, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de ne pas exercer son Droit de Préemption Urbain pour ledit bien.

Aucun (pour : 0 contre : 14 abstentions : 0)

**Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, sis "La Gouache"
réf : 2017/065**

M. Le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner le bien suivant appartenant aux conjoints LESOURD et soumis au Droit de Préemption Urbain :

- parcelle D 360 sise La Gouache d'une superficie de 00 ha 12 a 50 ca
- parcelle G 9 sise La Lucerie d'une superficie de 00 ha 06 a 62 ca

Vu le résultat du vote 14 contre l'exercice du Droit de Préemption Urbain, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

-de ne pas exercer son Droit de Préemption Urbain pour ledit bien.

Aucun (pour : 0 contre : 14 abstentions : 0)

Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, sis 3 chemin du Bois Blandin
réf : 2017/066

M. Le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner le bien suivant appartenant à Monsieur MERCIER Bernard et soumis au Droit de Préemption Urbain :

- parcelle ZA 60 sise 3 chemin du Bois Blandin d'une superficie de 00 ha 05 a 55 ca

Vu le résultat du vote 14 contre l'exercice du Droit de Préemption Urbain, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de ne pas exercer son Droit de Préemption Urbain pour ledit bien.

Aucun (pour : 0 contre : 14 abstentions : 0)

Personnel Communal - Poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe

réf : 2017/067

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2011 créant un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à compter du 31 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 avril 2014 autorisant l'occupation du poste d'agent administratif à temps partiel (80 %) à compter du 1^{er} juin 2014 pour une durée d'un an renouvelable,

Sur proposition de M. Le Maire,

Vu la demande de l'adjoint administratif principal de 2ème classe de réintégrer son poste à temps complet au vu de la charge de travail du poste,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- de rétablir le poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2017.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Conseil départemental de la Sarthe - Fermeture du centre d'exploitation de la Chartre sur le Loir

réf : 2017/068

Vu la lettre du 16 mars 2017 du Syndicat CGT du Conseil Départemental de la Sarthe sur la fermeture du Centre d'Exploitation de La Chartre-sur-le-Loir,

Vu la proposition de M. Le Maire de voter une motion contre la fermeture du Centre d'exploitation de la Chartre-sur-le-Loir,

Vu le résultat du vote, 8 contre, 2 pour, 4 abstentions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas voter une motion contre la fermeture du Centre d'exploitation de la Chartre-sur-le-Loir.

A la majorité (pour : 2 contre : 8 abstentions : 4)

Association des Maires ruraux de la France - 3 Motions: CNI, Aménagement du territoire, Justice territoriale
réf : 2017/069

Vu le mail du 21 mars 2017 de l'Association des Maires Ruraux de France -AMRF – sur les motions adoptées lors de l'Assemblée générale du 19 mars 2017, concernant l'instruction des demandes de cartes nationales d'identité, l'aménagement du territoire et la Justice territoriale

Sur proposition de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter les 3 motions suivantes :

- Motion pour la modification de l'instruction des demandes de cartes nationales d'identité
- Motion contre la hiérarchisation des citoyens et des territoires
- Motion pour un retour de l'Etat dans les territoires ruraux

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 6)

Complément de compte-rendu :

Décision du Maire

Remplacement de deux chaudières fuel par des chaudières à bois - Mission de contrôle technique

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que par décision n° 2017-D004 en date du 22mars 2017, conformément à la délibération n° 2014/050 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant sur les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, la Société APAVE Nord-Ouest, dont le siège social est à Le Mans (Sarthe) - 43 Boulevard Winston Churchill, est retenue en vue d'assurer la mission de contrôle technique du marché de remplacement de deux chaudières fuel par des chaudières à granulés bois, pour un montant de 1 225,00 € hors taxes soit 1 470,00 € toutes taxes comprises.

- Ecoles maternelle et primaire - Marçon : Modification horaires de classe

Mme Emilie SINNAEVE, Vice-Présidente de la Commission Scolaire, fait part de la proposition des enseignantes de Marçon de décaler les horaires de classe à Marçon de 10 mn afin de terminer les cours à 16 h 40 pour pallier au problème d'attente du car des enfants à Marçon, celui-ci arrivant entre 16 h 45 et 16 h 50.

Poste d'adjoint technique

Le projet de création d'un poste d'adjoint technique contractuel pour accroissement temporaire d'activités pour le service espaces verts, entretien voirie et bâtiments, est reporté ultérieurement.

Biens présumés vacants et sans maitre - Incorporation dans le domaine communal

M. le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux l'arrêté préfectoral DIRCOL 2017-0092 du 7 mars 2017 constatant la présomption de plusieurs biens sans maître sur la Commune,

L'incorporation dans le domaine communal des biens listés dans l'arrêté sera soumis à une prochaine séance du Conseil Municipal.

- Rapport des commissions

Commission Travaux :

M. Jean-Yves RICHARD, Vice-Président de la Commission Travaux, expose les projets de travaux pour 2017:

- Camping : élargissement des barrières, déplacement urinoirs Bloc Rouge,
- local voile remplacement Blocs Secours, installation deux radiateurs, changement du disjoncteur principal du Club de Voile,
- poste de secours : pose d'une chappe avec carrelage,
- portillon accès Camping : fermeture ventouse magnétique,
- pose de faïence sanitaires Mini-Golf.

Commission Voirie :

M. Francis DAUDIN, Vice-Président de la Commission Voirie, fait le point des travaux suivants :

- Personnes à mobilité réduite (PMR) en attente
- Marquage RD 305 bourg - Croix Caseau : étude en cours
- Rendez-vous avec la Société Createch pour la signalétique du bourg
- Proposition travaux voirie communautaire pour 2017

Commission Scolaire :

Mme Emilie SINNAEVE, Vice-Présidente de la Commission Scolaire, porte à la connaissance des Conseillers Municipaux le nombre d'élèves du SIVOS qui s'établit comme suit :

- 89 élèves au 1^{er} janvier 2017
- 96 élèves à la rentrée 2017/2018 (estimatif).

Compte tenu du nombre d'élèves importants à l'école maternelle à la rentrée, une lettre sera adressée à l'Inspection Académique pour solliciter un poste supplémentaire en maternelle.

Une réflexion doit être menée sur l'avenir de l'école et du SIVOS.

Il est proposé que les enseignantes présentent leur projet pédagogique pour l'année scolaire 2017/2018 au prochain Conseil Municipal.

Commission Communication

M. Bruno GODREAU, Vice-Président de la Commission Communication, informe les Conseillers Municipaux des points suivants :

- Modification du site Internet avec une zone mairie réservée aux élus et au personnel - Mise à jour @mail
- Mise en place de la journée du 28/05 pour le repas
- Permanences du 23 avril - Elections présidentielles

Questions diverses

M. le Maire communique aux Conseillers Municipaux les termes de la lettre du 11 avril 2017 d'Ani'Marçon sur les futurs locaux mis à leur disposition.

Une discussion s'instaure sur le choix d'un site pour Ani'Marçon ou la construction d'un hangar, l'association étant prête à participer au financement du bâtiment.

Séance levée à: 23:10

En mairie, le 19/05/2017
Le Maire
Jean-Pierre CHEREAU